

MINISTRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Paris, le 21 mars 2025

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES DES GREFFES

Circulaire - Note
Date d'application : immédiate

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
RHG1

Réponse à l'Administration centrale :
avant le 11 avril 2025

N° téléphone : 01.70.22.86.86

Mél : pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-25-66-RHG1/21.03.25

Mots clés : **Additif** à la liste des postes offerts
Titre détaillé : Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1^{er} septembre 2025

Publication : *INTRANET* - temporaire jusqu'au 31 août 2025

Pièces jointes :- Liste des postes offerts dans le cadre de l'additif
- Profils de postes



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle– RHG1

Paris, le 21 mars 2025

LE MINISTRE D'ÉTAT, GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIÈRES PRÉSIDENTES ET PREMIERS PRÉSIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GÉNÉRALES ET PROCUREURS GÉNÉRAUX PRÈS LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL SUPÉRIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES

Dossier suivi par :

Geraldine MANCINO - 01.70.22.86.86

Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : **ADDITIF** à la liste des postes offerts aux greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction au 1^{er} septembre 2025

Réf. : **SJ-25-45-RHG1/21.02.25**

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts, les modifications apportées à la diffusion de la liste initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Je vous précise que la présente liste des postes prend en compte :

- les vacances de postes au 1^{er} septembre 2025,
- la liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2024C01 affectés en juridiction le 04 septembre 2025, en stage de pré-affectation sur poste depuis le 03 mars 2025.

Je vous informe que la liste des postes qui sera proposée à la promotion B2024C02 (choix de poste le 20 mai 2025, stage de pré-affectation sur poste le 1er septembre 2025 et titularisation le 2 mars 2026) est susceptible de modifier la vacance de postes de certaines juridictions.

Vous voudrez bien inviter les greffiers qui souhaitent modifier leurs desideratas suite à la publication de l'additif, à **remplir une nouvelle fiche de candidature** en indiquant par **ordre de préférence leurs nouveaux desiderata**.

Toute demande nouvelle **annule et remplace la demande initiale**.

Les candidatures dont vous aurez été saisis **concernant les postes publiés dans le cadre de cet additif** devront me parvenir sous le présent timbre, assorties de votre avis, ***au plus tard le 11 avril 2025***.

Les candidatures ou les modifications de desiderata qui me parviendront après cette date ne seront pas examinées.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au **vendredi 16 mai 2025**. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie BERBACH